

MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE BELVEDERE
1, Place Baldoni 06450 Belvédère

REGLEMENT DE LA CONSULTATION
RC

Aménagement d'une borne de camping-car

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES Le 21 avril 2017 à 11 heures 30 terme de rigueur

ARTICLE 1 – Nom et adresse de l'acheteur public

Commune de Belvédère – 1, place du colonel Baldoni 06450 BELVEDERE– téléphone : 04 93 03 41 23

ARTICLE 2 – Objet de la Consultation

Aménagement d'une borne de camping-car

ARTICLE 3 – Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Les candidats pourront télécharger le dossier de consultation aux adresses suivantes :

www.marches-securises.fr ou www.mairie-belvedere.fr

ARTICLE 4 – Adresse auprès de laquelle des informations peuvent être obtenues :

Par courriel à l'adresse : secretariat@mairie-belvedere.fr

ARTICLE 5 – Description du Marché

La présente consultation est réalisée sous la forme d'un marché à procédure adaptée Ordonnance du 23 juillet 2015, article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

La Maîtrise d'Œuvre est assurée par monsieur PARISOT Philippe

5.1 décompositions en lots :

Au regard des travaux à réaliser, le MAPA sera composé d'un lot unique.

5.2 Compléments à apporter au C.C.T.P. et C.C.A.P.

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et au Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).

5.3 Variantes

Non autorisées.

5.4 Délais d'exécution

Le délai d'exécution est de huit semaines.

5.5 Visite des lieux.

Une visite des lieux est obligatoire. A cet effet le RV sera pris par téléphone au 04.93.03.41.23 pour définir le jour de visite qui sera organisé les 3, 10 et 18 avril 2017 à 10 heures sur site.

5.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt jours, à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 6 – PRESENTATION DES OFFRES

Les offres devront être rédigées en langue française, les prix devront être exprimés en euros.

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes, datées et signées.

Conditions de participation

Un Acte d'Engagement (A.E.)

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.),

La décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) valant Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),

Le présent règlement de consultation (R.C.)

Les plans des travaux à réaliser

Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

- Lettre de candidature (DC 1) ;
- Déclaration du candidat (DC 2) ;
- Liste de références pour des travaux similaires réalisés au cours des trois dernières années ;
- Potentiel de l'entreprise en personnel et matériels, certificats de qualification professionnelle.
- Chiffre d'affaires des trois dernières années, bilan ou extrait de bilan ;
- Attestations d'assurance responsabilités civile et décennale en cours de validité ;
- attestations et justificatifs que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner (art 51 du décret)
- Récépissé fourni par la mairie à l'issue de la visite obligatoire du chantier.

ARTICLE 7 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

Critères de jugement des candidatures :

- Garanties et capacités technique et financière.
- Références professionnelles pour travaux de même ampleur datant de moins de 3 ans

Critère de jugement des offres :

L'offre économiquement la plus avantageuses sera appréciée en fonctions des deux critères ci-dessous :

- Mémoire Technique (sur 20 points): coefficient de pondération 20%
Disponibilité de l'entreprise 4 points
Planning détaillé, phasage 4 points
Méthodologie d'intervention et fiches techniques 8 points
Objectif développement durable 4 points
- Prix : coefficient de pondération 80 % (le moins disant 20 points)

Le pouvoir adjudicateur décide de recourir à la négociation en se réservant toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

ARTICLE 8 – CONDITIONS D'ENVOI OU REMISE DES OFFRES

Les plis contenant les offres pourront être envoyés en Recommandé avec accusé de réception ou déposés contre récépissé à l'adresse : Mairie de Belvédère – 1, place Baldoni 06450 BELVEDERE

Avant le 21 avril 2017 à 11 heures 30 terme de rigueur.

Le pli cacheté fermé portant les mentions « **Aménagement d'une borne pour camping-car** » contiendra les pièces mentionnées à l'article 6 : justificatifs, références, attestations demandés, échantillons, l'attestation de visite des lieux ainsi que les pièces du marché dûment complétées et signées.

ARTICLE 9 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES TECHNIQUES & ADMINISTRATIFS

les candidats devront s'adresser par mail secretariat@mairie-belvedere.fr

à _____, le _____.